



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MAI 2025

Lundi le 16 mai 2025
 À compter de 10 h
 Salle des délibérations du conseil municipal
 6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Christian Charron	Maire
<u>CONSEILLERS(ÈRES)</u>	<u>DISTRICTS</u>
Armando Melo	Blanchard
Héloïse Bélanger	Chapleau
Barbara Morin	De Sève
Michel Milette	Ducharme
Luc Vézina	Lonergan
Johane Michaud	Marie-Thérèse
Jacynthe Prince	Morris

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Christian Charron.

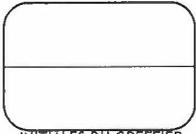
<u>CONSEILLÈRE ABSENTE</u>	<u>DISTRICT</u>
Mylène Morissette	Verschelden

Assistent également à la séance extraordinaire du conseil :

Philippe Huot	Greffier
Christian Schryburt	Directeur général

Les élus ainsi que le directeur général participent à distance.

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance à 10 h 06.



1.- OUVERTURE

Note au lecteur

- *Le maire ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote du maire ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Philippe Huot
Greffier du conseil municipal*

RÉSOLUTION 2025-278

Sur proposition de Mme la Conseillère Jacynthe Prince appuyée par Mme la Conseillère Héloïse Bélanger, il est résolu:

- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

1.2

Adoption de
l'ordre du jour



4.- GESTION DU TERRITOIRE

5.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

6.- FINANCES

7.- RESSOURCES HUMAINES

8.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2025-279

8.1

Projet aréna –
convention
de propriété
superficiare
avec le Collège
Lionel-Groulx –
autorisation
de signatures

ATTENDU le projet de construction d'un aréna sur le terrain du Collège Lionel-Groulx ;

ATTENDU QUE suite aux discussions avec le gouvernement du Québec et la *Société québécoise des infrastructures*, le projet de bail emphytéotique (résolution numéro 2025-81) ne fut pas retenu ;

ATTENDU QUE le projet d'entente de cession de droit superficiaire permet d'atteindre le même objectif visé par les deux parties ;

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par M. le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE le préambule fasse partie des présentes ;
- QUE le directeur général soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, la convention de propriété superficiare avec le Collège Lionel-Groulx relativement au projet de construction de l'aréna ;
- QUE la résolution numéro 2025-81 soit et est abrogée.

Adoptée à l'unanimité.



9.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

13.- AFFAIRES NOUVELLES

14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2025-280

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

15.1

Levée de la séance

- QUE la présente séance soit et est levée à 10 h 08.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de maire et de greffier que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

M. Christian Charron, maire

Date

M. Philippe Huot
Greffier de la Ville

Date



INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER